

Rapport – Janvier 2013 – Bac Pro - 3 ans

Le nouveau Bac Pro en 3 ans

Depuis la rentrée 2009, le Bac professionnel s'effectue en 3 ans. Ce nouveau parcours de formation se décompose de la façon suivante : la seconde professionnelle correspond à la première année de Bac Pro, la première professionnelle, à la deuxième année de Bac Pro et la terminale professionnelle, à la troisième année de Bac Pro.

Les objectifs d'un Bac professionnel en 3 ans

1. S'aligner sur les 3 années de préparation au baccalauréat des lycées d'enseignement général et technologique, afin de rééquilibrer le parcours des élèves des filières professionnelles avec celui des lycéens généraux et technologiques,
2. Donner ainsi une meilleure image de la filière professionnelle et la rendre aussi plus attractive,
3. Mieux adapter les référentiels des Bacs Pros aux nouveaux métiers, notamment en PME,
4. Mieux préparer les élèves de l'enseignement professionnel à la poursuite d'études après le Bac, en DUT ou en BTS.

Le système avant la réforme du Bac Pro 3 ans

Depuis 1985, alors que J.P. CHEVENEMENT était ministre de l'Education nationale, le Bac Pro se préparait en 4 ans, soit 2 années de BEP, suivies de 2 années de Bac Pro.

Ce qui, à la fin des années 80, était présenté comme une grande innovation pédagogique, se caractérisait par une grande diversité au niveau de l'organisation des contenus :

1. Chaque filière était bien dessinée,
2. Le contenu pédagogique de chaque année était bien distinct.

Que devient le Brevet d'Études Professionnelles (B.E.P.) ?

Avant cette réforme du Bac Pro en 3 ans, le BEP était considéré comme un diplôme important et difficile à obtenir.

Aujourd'hui, les formations préparant au BEP disparaissent peu à peu, et on peut noter qu'aucun contrat d'apprentissage ne peut plus être signé pour préparer un BEP.

Comment sont organisés les enseignements de ce nouveau Bac Pro en 3 ans ?

Ce qui caractérise l'organisation des enseignements de ce nouveau Bac Pro, c'est :

- une homogénéisation des différentes filières avec une structuration commune,
- une globalisation des horaires et des contenus sur 3 ans.

I 200 heures d'enseignement professionnel doivent être assurées sur 3 ans.

Mais les textes officiels ne préconisent rien en ce qui concerne la répartition, année par année, des heures et des contenus d'enseignement.

C'est à chaque établissement d'élaborer un projet pédagogique qui se construira sur 3 ans, à partir de l'enveloppe globale d'heures impartie.

Or, comme les référentiels n'ont pas changé depuis l'organisation précédente, les établissements ont souvent tendance à reproduire ce qui était fait avant la réforme du Bac Pro en 3 ans.

Dans les faits, cela consiste à reprendre l'ancienne organisation pour les deux dernières années.

Mais le problème du contenu de la 1^{re} année reste entier.

Des risques de répétition du programme sont souvent signalés ; ce qui peut empêcher une progression de la pédagogie.

Préconisations pour valoriser davantage le Bac Pro en 3 ans

Elles concernent la revalorisation du BEP, ou de tout diplôme de certification intermédiaire, et la progression pédagogique des 3 années de Bac Pro.

- I- Que le BEP, ou tout diplôme de certification intermédiaire, redevienne un examen probatoire d'aptitudes professionnelles et de culture générale.

Un examen ne peut s'apparenter à un enjeu véritable, que s'il représente une étape obligée.

Si la réussite au BEP, ou à tout diplôme de certification intermédiaire, devient indispensable pour pouvoir passer en 3^e année de Bac Pro, cela constituera alors un solide levier pour motiver et mobiliser les élèves.

En outre, en cas d'échec au Bac, le jeune qui aura réussi son BEP, ou tout diplôme de certification intermédiaire, possédera au moins un diplôme pour entrer sur le marché du travail.

- 2- Que le cadre général de l'organisation de la formation au Bac Pro en 3 ans soit défini par l'Etat et devienne réglementaire, sur le plan des contenus pédagogiques et de la répartition des heures d'enseignement. Sinon, trop de choix individuels et arbitraires seront faits par les établissements.

Comment ce cadre général pourrait-il être défini ?

Chaque année doit avoir sa propre physionomie. Il faut ainsi qu'il y ait une progression méthodique, allant du plus élémentaire vers le plus complexe, le plus « difficile ».

1^{re} année : **Etablir les savoirs**

En tenant compte des bases très mal assurées des élèves qui entrent en 1^{re} année de Bac Pro, il est essentiel de reprendre ces bases (en français, en mathématiques et en langues vivantes) et de les consolider.

Il faut également établir des bases dans les nouveaux savoirs que représentent les matières professionnelles

2^e année : **Approfondir les savoirs**

Le meilleur approfondissement des savoirs réside dans leur ouverture culturelle et scientifique.

Cette 2^e année doit permettre aux élèves de mettre leurs nouvelles connaissances en application. Ainsi, la littérature doit être abordée pour le français et les langues vivantes, l'histoire de l'art, pour le dessin et la science, pour les matières professionnelles. Une initiation à la philosophie peut également permettre aux élèves de mieux conceptualiser leur culture générale. C'est au cours de cette 2^e année que les élèves seront amenés à prendre la parole de façon méthodique, en faisant des exposés, par exemple.

3^e année : **Appliquer les savoirs**

Le stage en entreprise doit être privilégié pour permettre aux élèves de passer de la théorie à la pratique. Le choix de ce stage doit être ajusté aux enseignements suivis et au futur métier envisagé.

Cette 3^e année doit permettre de renforcer les qualités relationnelles et organisationnelles des élèves, qui doivent désormais se montrer capables de construire un projet, de l'argumenter, de le réaliser puis de l'évaluer.

Dans la perspective de cette 3^e année, qui pourrait être définie comme « l'étape de la maturité », il serait judicieux de permettre aux élèves de 3^e année d'exercer des responsabilités, par exemple en envisageant que chacun d'entre eux devienne le « tuteur » d'un élève de 1^{re} année et soit chargé d'aider celui-ci, au regard de son expérience passée, en le guidant de ses conseils.

En conclusion, il ne serait pas pertinent de revenir sur le nombre d'années de préparation du Bac Pro, mais plutôt sur la caractérisation pédagogique précise de chacune des 3 années.

Voici les commentaires qui ont été faits à ce sujet :

Lors de la commission nationale de 1985 sur l'organisation du Bac professionnel, les professionnels avaient été consultés. Il avait alors été décidé que le Bac Pro devait se faire en 2 ans, après le BEP, préparé en 2 ans lui aussi.

Alors que pour la réforme du Bac Pro en 3 ans, étant donné que les professionnels n'ont pas été consultés, le ministère de l'Éducation nationale a dû trancher : par souci d'uniformisation de tous les baccalauréats, le Bac pro devait désormais se préparer, lui aussi, en 3 ans.

Beaucoup d'entreprises déplorent ce changement, estimant que les jeunes n'ont pas assez de compétences professionnelles en 1^{re} année de Bac Pro, pour qu'il leur soit proposé un contrat d'apprentissage.

Dans certains secteurs, comme l'automobile, certaines entreprises accueillent favorablement cette nouvelle organisation et sont prêtes à assurer la formation de jeunes sans pré-requis.